



Le droit des assistantes sociales des lycées

Par **sache**, le **24/10/2008** à **17:28**

Bonjour, je poste ici un problème que rencontre une de mes connaissances.

Voici les faits :

sa fille de 18 ans, inscrite en internat pour faire un bep, ne se présente plus, ni à l'école, ni à l'internat dont le montant de la pension est payé régulièrement. La jeune fille ne vient plus au domicile familial, elle a dit avoir 18 ans et pouvoir faire ce qu'elle veut. L'assistante sociale du lycée, maintes fois insultée par cette jeune personne, téléphone à plusieurs reprises aux parents qui n'en savent pas plus et menace de faire une enquête, de venir par surprise etc. Cette assistante sociale s'est mise en contact avec une autre assistante pour connaître les résultats scolaires (ainsi que le comportement) d'un autre des enfants de cette dame qui poursuit sa scolarité dans un autre établissement.

Mes questions sont :

Ces assistantes sociales ne sont-elles pas en train de faire un peu trop de zèle et de prendre des mesures auxquelles elles n'ont en fait pas droit ?

La maman est-elle obligée de leur ouvrir la porte sans rendez-vous ?

Ont-elles le droit de "visiter" la maison et faire montrer les papiers des revenus et tenu de compte ?

je vous remercie pour vos réponses